

Les Bonnes pratiques...



... Pour organiser la collecte des piles usagées



Pourquoi ?

- Les piles usagées sont des déchets dangereux. En effet, les piles sont composées de métaux lourds (mercure, plomb, cadmium, zinc, nickel) qui, suite à leur dispersion dans l'environnement, peuvent se révéler très toxiques pour l'homme ou pour l'animal. Depuis 1999, la loi interdit de les jeter dans une poubelle de déchet non trié et encore moins de les jeter dans la nature.
- Le recyclage des piles permet de réutiliser les matières premières qui entrent dans leur composition.
- Pour être recyclées, les piles doivent être remises à une collecte sélective.

L'info Plus !

1 gramme de mercure peut polluer jusqu'à 400 litres d'eau : c'est ce que contient une seule pile bouton (les petites piles qui servent pour les montres notamment).

Le traitement de 100 tonnes de piles usagées permet la récupération de 39 tonnes de ferromanganèse réutilisé par exemple dans la robinetterie, les rails de chemin de fer.



Comment ? A la CPR

Un bac collecteur, situé dans le hall d'entrée, est mis à votre disposition.

Vous pouvez y déposer :

- les piles jetables (utilisées dans la plupart des équipements de grandes consommations : petits équipements électroniques, jouets, ...).
- les piles rechargeables ou accumulateurs susceptibles de remplacer les piles jetables (batteries Ni-Cd, Ni-Mh, au lithium) rechargées sur secteur avec un chargeur.

Le recyclage est pris en charge par un prestataire qualifié.